

l'agriculteur normand

La Presse Agricole de Normandie

Service Annonces Légales

1, rue Léopold Sédar Senghor – CS 50634 – 14914 CAEN Cedex 09

Tél. : 02.31.70.88.19. Mail : an.legales@agriculteur-normand.com

Caen, le 6 mars 2025

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 4651661

Cette annonce a été mise en ligne le **07/03/2025** sur [www.agriculteur-normand.com](http://www.agriculteur-normand.com)

Pour le département : **MANCHE**



**P. FEREY**

Suivant acte sous seing privé en date à PARIS du 27/02/2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CÉRÈS SERVICES

Capital : 3 030 € correspondant à 101 actions libérées de leur valeur nominale de 30 € chacune.

Siège social : 1 La Chapelle la Rochelle Normande - 50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Objet : Vente de produits alimentaires et culinaires, notamment des condiments, tels des huiles et des épices ;

Et activités liées

Durée : 60 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Nathan Michel Bernard ROUABLE, né le 22/08/1997 à COURBEVOIE (92), de nationalité française et demeurant 1 la Chapelle la Rochelle Normande - 50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE.

Clause d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote :

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clause de transmission des actions : Les cessions s'opèrent par un ordre de mouvement de compte à compte sur le registre tenu au siège de la société.

Toute cession d'actions à un tiers non associé, quel qu'il soit, et même au profit du conjoint de l'associé-cédant, même commun en biens, est soumise à l'agrément préalable de la Société.

L'agrément résulte, soit d'une décision collective des associés prise dans les conditions légales, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COUTANCES.